

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_13

✎ **Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant –
Contentieux.**

Date de la convocation

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal,
Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard,
Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine,
M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
Mme HECTOR Ludivine
M. SERGENT Didier
Mme REBOUL Sophie
M. IVART Yves

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOLIE Pascal

SERVICE FINANCIER

CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX
--

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux.

En conséquence, il est proposé de constituer une provision de 3 000 € (*trois mille euros*) au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans le cadre du contentieux relatif à contestation de la sanction disciplinaire d'un agent auprès du Tribunal Administratif de Lille (dossier TA n° 2410248-8) :

CRÉANCE	RISQUE FINANCIER ESTIMÉ
Frais exposés (article L761-1 du Code de Justice Administrative) Contestation de la sanction disciplinaire d'un agent (dossier TA n° 2410248-8)	3 000,00 €

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2025 au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 3 000,00 € (*trois mille euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2410248-8.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

Pascal JOLIE.

#signature#